

Tout savoir sur le projet d'extension du port sur une zone naturelle

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - TERRAIN DE 4 HECTARES AU PORT D'EVRY (91)



HAROPA PORT | Paris

Haropa Port publie un "Appel à Manifestation d'Intérêt" sur un terrain de 4 hectares, propriété de la commune, en bords de Seine et classé "Zone Naturelle" au PLU en vigueur ...



Nous contacter



DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES: 16 DÉCEMBRE 2024

Dans le cadre de sa stratégie de développement HAROPA PORT développe des offres foncières via de nouvelles acquisitions et/ou des regroupements de parcelles pour offrir aux acteurs économiques des surfaces assez grandes pour y développer des projets en adéquation avec l'écosystème portuaire local, le report modal et la décarbonation des transports. Acteur de la transition énergétique et de la croissance verte au service des territoires, HAROPA Port contribue au développement de l'axe Seine par la promotion du transport fluvial de marchandises et de passagers, tout en veillant à sa bonne intégration dans les territoires.

1- Objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Le présent appel à manifestation d'intérêt est publié pour mesurer et qualifier l'intérêt suscité par une parcelle de 4 hectares créée grâce à l'acquisition d'une parcelle de 3,5 ha et à la mise en publicité de 0,5 ha de terrain amodiable contigu déjà aménagé. Conformément à sa stratégie de développement et compte tenu des caractéristiques exceptionnelles du site en termes notamment de surfaces disponibles, de conditions d'accès multimodal et de synergies potentielles avec les acteurs locaux, implantés sur le port d'Évry, les acteurs des zones d'activités de Melun-Sénart, et le MIN de Rungis, HAROPA PORT | Paris envisage pour ce site l'implantation d'une activité étroitement liée à l'écosystème portuaire et s'inscrivant dans la dynamique de transition énergétique et écologique portée par HAROPA PORT. La parcelle objet du présent AMI représente une superficie totale non divisible d'environ 4 hectares dont la disponibilité est prévue courant 2029.

Au terme de cet AMI, HAROPA PORT | Paris engagera un Appel à Projets (AAP) en vue de conclure, à terme, une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial (COT).

Cette procédure est ouverte à toute entreprise et groupement souhaitant manifester un intérêt pour implanter sur la parcelle, toute activité permettant de développer des modes de transport alternatifs, qu'ils soient fluviaux et/ou ferroviaires.

Plan de situation du port d'Évry

Document/Source Haropa Port



Editorial (par José Paldire, notre correspondant au village)

Quel est l'intérêt de construire une "plateforme logistique multimodale" à Evry, sur un terrain municipal en bord de Seine ? Pour accueillir des containers de produits importés ? Pour faire de la Seine une autoroute fluviale ?

On cherche, on se pose des questions, car au final ce sont les berges de la Seine, la nature et le bien-être des habitants qu'on va sacrifier !

La Seine doit être préservée, c'est un corridor écologique, un réservoir de biodiversité à l'équilibre fragile, une zone de fraîcheur naturelle, la qualité de l'eau et des espèces à protéger... un lieu "ressource" qui fait du lien pour les habitants, sans compter le rôle naturel de régulation des crues, jouées par les berges naturelles.

Alors, est-ce bien raisonnable de les bétonner ? Est-ce bien utile pour les habitants ? Permettez-nous d'en douter.



Balades en bord de Seine

Source photo : Grand Paris Sud

Le site "Berges de Seine en Essonne" inscrit au Patrimoine paysager



Les chiffres sont têtus :

à Evry plus de 90% du territoire de la commune est déjà urbanisé !

... il reste seulement 10% d'espaces naturels, dont les berges de la Seine

(source : Rapport d'observations/Cour des comptes)



Ci-dessus le programme "Bio Valley" (un bel exemple d'urbanisation/densification au quartier du Bras de Fer) qui à son lancement promettait aux futurs habitants l'accès direct "liaisons douces aux berges de Seine" (mais ça, c'était avant !...)

Paroles d'habitants



"Super ! avec le port, il est en train de nous refaire le coup du RER D coupé !"

"Pourquoi est-il impossible de connaître l'avis des élus sur ce projet ?"

"Et oui monsieur le maire, les espaces naturel à Evry, ça nous fait du bien !"

"Si la mairie ne vend pas le terrain, pas d'extension possible du port !"



La citation qu'on aime bien : " les grandes villes ont tendance à fragiliser le lien social. Ainsi, pour beaucoup d'habitants urbains, il devient important de recréer des moments de partage et de se retrouver dans des espaces naturels et des paysages propices aux échanges afin de retrouver ce lien social perdu..."





S'acharner à vouloir démontrer qu'il n'y a pas d'extension du port prévue, c'est nier l'évidence, la réalité de la chose quasi décidée*** contre laquelle nous devrions tous nous unir pour mieux la combattre.

Et si la chose est "quasi décidée" c'est parce que le site convoité présente des caractéristiques exceptionnelles de surface disponible, de condition d'accès multimodal et de synergies potentielles avec les acteurs implantés sur le port, et ceux des zones d'activités et de logistiques (Melun-Sénart, Rungis...)

Rappelons que ce projet n'est pas nouveau, le 14 Juin 2002, Le Parisien en titrant « La berge de Seine ne sera pas bétonnée » indiquait comment la municipalité de l'époque avait dû prendre un droit de préemption et avait dû surenchérir pour contrer la volonté du port d'acheter le terrain, aujourd'hui convoité par Haropa port.

La combattre, c'est démontrer et convaincre qu'à cet endroit, il est vital pour notre ville (déjà très dense) et ses habitants, de préserver, de consolider un corridor écologique, une zone de calme et de fraîcheur, sans pollution complémentaire; proposer autre chose, à la population.

*"Parmi les biens précieux que les 23 communes de Grand Paris Sud ont en partage, la Seine est certainement l'un de ceux qui comptent le plus" **



**** Flânez en bord de Seine" Grand Paris Sud Tourisme /Le long des berges coule la Seine... Berge renaturée /Source + photo Grand Paris Sud**

Il s'agit de créer, dans notre PLU en cours, un Parc naturel urbain des bords de Seine, entre le parc des Tourelles et le parc Bataille, via le parc de Beauvoir;

Ces terrains boisés convoités, entre voie ferrée et rive gauche; le passage sous la culée de l'ancien pont; le parc Manouchian; le chemin de halage et le parc privé de Petit-Bourg.

Ce grand parc urbain, véritable parc des coteaux, jouxterait ainsi l'île aux Pavieurs et l'ENS (l'Espace Naturel Sensible classé) de la Plaine des Coudrays qui comprend le fameux site archéologique magdalénien d'Etiolles.

Depuis 1976, ce site des "Berges de Seine en Essonne" est inscrit, par la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports) en tant que patrimoine paysager. Il s'étend de Vigneux (au nord) au Coudray-Monceaux (au sud).



Plan : Source AMI / Haropa Port

*** Ci-après l'inventaire des actes et décisions déjà prises :

- par le SDRIF de 2013 (voir plus après) ;
- dès 2017, par le Plan de Déplacement Urbain d'IDF qui préconisait de créer de nouvelles plateformes multimodales, notamment à Evry ;
- en janvier 2018, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) faisait déjà apparaître l'extension du port
- en 2019, lors de l'enquête publique sur la Révision du PLU d'Evry, la commissaire enquêteur écrivait que « Si la Seine constitue un potentiel en termes d'environnement et de cadre de vie, elle est également un atout pour le transport des marchandises. Le port est d'ailleurs identifié comme « site multimodal d'enjeu métropolitain ». Le potentiel de développement portuaire doit donc figurer dans le PLU. » ;
- le 26/06/2023, lors d'une ballade urbaine Evry-Courcouronnes, quartier Evry Village, bords de Seine, accompagnée par HAROPA et organisée dans le cadre du PADD, il était fait état d'un « espace avec une implantation intéressante pour les activités économiques : un atout pour le territoire, notamment pour Haropa propriétaire foncier exploitant le port » ;
- par le SDRIF-E, avec le 12/07/2023 l'Avis de l'Etat (DRIET) : « décarboner l'industrie et les flux de marchandises ; trajectoires zéro artificialisation nette ; sanctuariser des espaces industriels d'intérêt général de tous les sites constituant l'armature logistique francilienne ». Dès 2013, le port d'Evry est identifié comme « site multimodal d'enjeu métropolitain »
- Le SDRIF-E a été voté par le Conseil Régional IDF le 11 septembre 2024, sans que soient examinées les remarques formulées sur ce projet d'extension
- par le décret paru au JO du 9 juin 2024, est arrêtée la liste des PENE (Projets d'Envergure Nationale ou Européenne) destinés à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols. Figure dans cette liste nationale le terrain municipal des bords de Seine ;
- par le récent AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt du 02/05/2024), soit disant pour... « mesurer, quantifier l'intérêt suscité par la parcelle municipale »... en déportant la route du bord de Seine le long de la voie ferrée.

Ci-dessus, le plan du futur "joli" port/terminal régional multimodal d'Evry tel qu'il figure dans l'AMI ... et qui outre le bétonnage des rives empêchera l'accès à la Seine ...

LVV est membre du Collectif "PERIL EN SEINE" Essonne/Val de Marne : Athis-Mons, Ablon S/Seine; Villeneuve Saint Georges, Villeneuve Le Roi, Montgeron, Evry-Courcouronnes, Etiolles

Comment, après une telle convergence d'actes et de décisions, peut-on encore affirmer :

« ... à date il n'y a pas de projet d'extension du port d'Evry » et continuer ainsi à nier les choses !



- LVV est une Association Loi de 1901 / Contact : lavoixduvillage@gmail.com tel. 06 64 79 02 96 / site internet : lavoixduvillage.fr Adhésion à l'association LVV : 5€ à déposer dans la BAL de l'association au n°13 ou 15 rue Emmanuel Pastré, 91000 Evry-Courcouronnes

A suivre... le prochain n° de la Voix du Village, L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITE DE LA VIE AU VILLAGE, rue E. Pastré, Av. de la République, etc. Y-a-t il un/e pilote dans l'avion ... ?